Mauvais départ pour la réforme territoriale

L'examen par le Sénat de ce texte clé, qui a été retiré de l'ordre du jour, dépend de la décision du Conseil constitutionnel.

FRANÇOIS-XAVIER BOURMAUD
ET SOPHIE HUET
@fxbourmaud @sohuet1

INSTITUTIONS Simple contretemps ? Après le camouflet infligé au gouvernement par le Sénat, qui a obtenu le report de l'examen de la réforme territoriale, c'est en tout cas ce que voulait croire le premier ministre. « *Le gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour que ce texte soit examiné cet été et pour qu'il soit en tout cas adopté avant la fin de l'année* », a assuré Manuel Valls, sans ignorer toutefois les ressorts de cette nouvelle fronde parlementaire. Le projet de réduire le nombre de régions de 22 à 14 est certes contesté par l'opposition, mais aussi par une partie de la gauche et du PS où de nombreux présidents de conseils généraux, dont certains sont sénateurs, veulent infléchir fortement la réforme.

Mais c'est toutefois à la demande de l'UMP, associée pour l'occasion à deux groupes de gauche hostiles au projet, les communistes et les radicaux, que l'examen de la réforme territoriale a été suspendu. « *Une alliance improbable* », a fustigé le député socialiste Carlos Da Silva, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale. Il n'empêche, cette association de circonstance s'est avérée fructueuse. Jeudi après-midi, les représentants de ces trois groupes ont demandé la tenue d'une conférence des présidents. Très affaibli depuis l'annonce de son départ en septembre, c'est le président du Sénat, Jean-Pierre Bel, qui l'a dirigée.

> « C'est une opération de retardement qui n'est pas à la hauteur des enjeux »
>
> JEAN-PIERRE SUEUR, PRÉSIDENT SOCIALISTE DE LA COMMISSION DES LOIS AU SÉNAT

Communistes, radicaux et UMP s'étaient mis d'accord auparavant pour brandir pour la première fois l'arme de l'article 39 de la Constitution. Il prévoit que tout projet de loi doit être accompagné d'une étude d'impact. Si tel n'est pas le cas, les parlementaires ou le premier ministre peuvent saisir le Conseil Constitutionnel. Or c'est justement la validité de cette étude d'impact de 57 pages qu'ont contestée les trois groupes, au motif qu'elle n'évaluait pas les conséquences de la réforme sur l'emploi des fonctionnaires territoriaux.

Manuel Valls a immédiatement saisi le Conseil constitutionnel pour qu'il se prononce sur la validité de l'étude d'impact. « *Perdre du temps, cela n'a aucun sens* », a déploré le premier ministre, en appelant les parlementaires a jouer « *pleinement le jeu* ». Les Sages doivent rendre leur décision d'ici à huit jours.

Le président socialiste de la commission des lois au Sénat, Jean-Pierre Sueur, a lui aussi critiqué la manœuvre. « *C'est une opération de retardement qui n'est pas à la hauteur des enjeux. L'étude d'impact n'est ni meilleure ni moins bonne que les précédentes. Les vérinéties de procédure sont un prétexte pour retarder le débat. C'est paradoxal, car la commission spéciale avait bien travaillé* », a-t-il assuré.

Cette commission a notamment adopté un amendement socialiste pour permettre à un département de demander son rattachement à une autre région après trois scrutins : le vote positif de la région d'origine, le vote positif de la région d'accueil et le vote positif du conseil général concerné. Cette idée du « *droit d'option* » est rejetée par Manuel Valls.

Pour l'heure, si les opposants à la réforme territoriale ont réussi à gagner un peu de temps, ils sont surtout parvenus à infliger un revers au gouvernement qui augure mal de la suite des opérations. « *Les grandes manœuvres ont commencé, je ne suis pas surpris. Je pense que le gouvernement n'est pas au bout de ses peines* », a commenté le président de l'Assemblée des départements de France, Claudy Lebreton, qui a prédit à la réforme territoriale « *un parcours sportif* ». ■